



Table ronde
Participation publique



Juillet 2023

RAPPORT SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES PARTENAIRES

Plan de gestion de l'eau
Ville de Gatineau



Table des matières

Liste des acronymes	1
1. Introduction	2
2. Activités de consultation	2
2.1 Atelier auprès des partenaires impliqués en gestion de l'eau.....	2
2.2 Commentaires écrits	1
3. Résultats de l'atelier	2
3.1 Principaux constats.....	2
3.2 Les mots-clés de la gestion de l'eau	3
3.3 Résultats des discussions en sous-groupes	3
3.4 Exercice de priorisation.....	11
Annexe A – Présentation visuelle de l'atelier du 17 mai 2023.....	12
Annexe B – Commentaires écrits.....	29

Liste des acronymes

ABV des 7	Agence de bassin versant des 7
AAM	Attestations d'assainissement municipales
CCN	Commission de la capitale nationale
CISSSO	Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
COBALI	Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
DSP	Direction de santé publique
EEE	Espèces exotiques envahissantes
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
OBV	Organisme de bassins versants
PDZAA	Plan de développement de la zone et des activités agricoles
PFAS	Composés perfluorés
RQEP	Règlement sur la qualité de l'eau potable
SEBO	Centre de recherche en Santé environnementale et biodiversité de l'Outaouais
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
EMVS	Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles de le devenir
UPA	Union des producteurs agricoles

1. Introduction

La Ville de Gatineau a élaboré son premier Plan de gestion de l'eau en 2017-2021, visant à agir sur les différents aspects du cycle de l'eau en milieu urbain. Elle a entamé, à l'automne 2021, un processus visant la mise à jour du plan d'action associé au Plan de gestion de l'eau, avec différentes activités de consultation. Le plan d'action révisé, qui couvrira la période 2024 à 2029, sera présenté au conseil municipal de Gatineau à l'automne 2023 pour adoption.

Parmi les activités de consultation réalisées, la Ville a notamment planifié un atelier regroupant les différents acteurs qui sont impliqués dans la gestion de l'eau sur le territoire de Gatineau. Le présent rapport présente les résultats de cet atelier réalisé auprès des partenaires.

2. Activités de consultation

Deux étapes de consultation ont été prévues pour la mise à jour du plan d'action sur la gestion de l'eau :

Atelier avec les partenaires impliqués en gestion de l'eau

- Le 17 mai 2023
- 14 partenaires présents
- Des commentaires écrits pouvaient être transmis à la Ville par la suite

Consultation en ligne auprès de la population et des organismes

- Sur la plateforme participative Cocoriko
- Du 17 mai au 7 juin 2023
- 55 personnes participantes

La Ville a d'abord souhaité rencontrer les partenaires qui œuvrent à la gestion de l'eau sur son territoire afin de les consulter sur les éléments qu'elle compte inscrire dans le nouveau plan d'action et les opportunités de collaborations pour sa réalisation. Les partenaires avaient aussi la possibilité de transmettre des commentaires écrits sur le projet de plan d'action.

La consultation en ligne avait quant à elle pour objectif de recueillir l'opinion et les idées de la population et des organismes sur des propositions d'actions concernant le prochain Plan de gestion de l'eau.

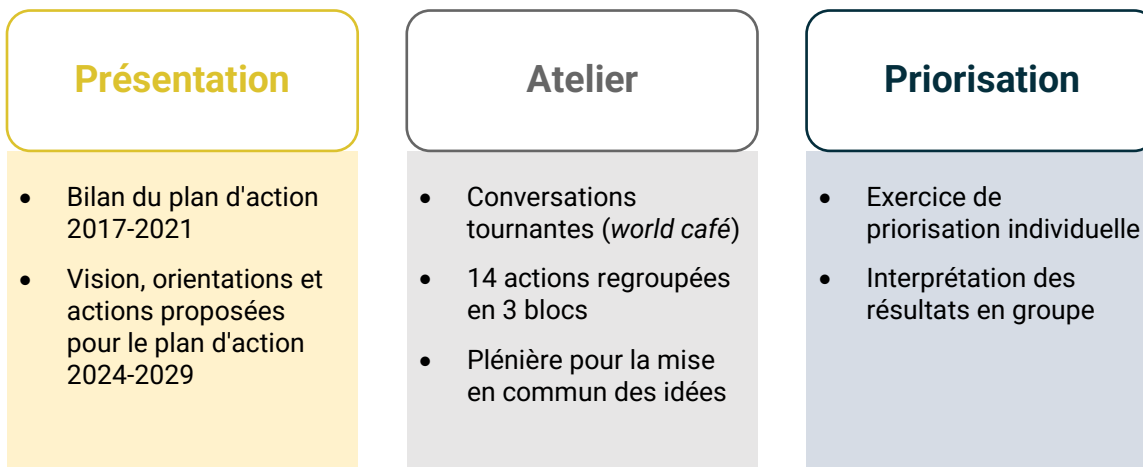
2.1 Atelier auprès des partenaires impliqués en gestion de l'eau

L'atelier avec les partenaires a eu lieu le 17 mai 2023, au Centre sportif de Gatineau, auquel 14 personnes ont participé, représentant les 10 organisations suivantes (sur les 18 invitées) :

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| > ABV des 7 | > CREDDO |
| > CCN | > Enviro Éduc-Action |
| > Cégep de l'Outaouais | > Garde-Rivière des Outaouais |
| > CISSSO | > MELCCFP – Secteur Faune |
| > COBALI | > SEBO |

Les principaux objectifs de l'atelier étaient de bonifier les actions que la Ville souhaite inscrire au plan d'action sur la gestion de l'eau et d'identifier les actions et la manière dont les partenaires pourraient collaborer à la mise en œuvre.

La rencontre s'est déroulée en trois temps :



La première partie de présentation visuelle (disponible à l'annexe A) a permis de mettre en contexte le plan d'action de gestion de l'eau, de faire un bref bilan du précédent plan d'action 2017-2021 et de présenter les principaux éléments constituant le nouveau plan d'action. Les partenaires présents ont aussi été invités à inscrire les cinq mots qui leur viennent en tête lorsqu'ils pensent à la gestion de l'eau.

Par la suite, une période de 90 minutes a été consacrée aux discussions en sous-groupes permettant aux personnes présentes de travailler sur les 14 actions soumises à la consultation. Le format de conversations tournantes (*world café*) a permis à toutes les personnes présentes de se pencher sur l'ensemble des actions soumises à la consultation. Les idées, suggestions d'ajouts et commentaires ainsi recueillis ont été regroupés dans la section 3.3 du rapport synthèse.

Au terme de l'atelier, chaque personne a pu classer par priorité les actions qui leur ont été présentées afin d'aider la Ville à déterminer les gestes importants à poser à courte échéance.

2.2 Commentaires écrits

Les partenaires et la population avaient également la possibilité de transmettre leurs commentaires par écrit. La Ville a reçu trois documents (deux provenant de partenaires et un provenant d'un citoyen), qui sont présentés à l'annexe B, et sont pris en compte dans l'analyse des principaux constats ci-dessous.

3. Résultats de l'atelier

Les prochaines sections exposent d'abord les principaux constats pouvant être dégagés de l'atelier avec les partenaires et des commentaires écrits reçus. Les résultats des différentes étapes de l'atelier sont ensuite présentés : les mots-clés de la gestion de l'eau, les discussions en sous-groupes autour de chacune des 14 actions proposées et l'exercice de priorisation individuelle.

3.1 Principaux constats

Les constats énoncés ci-dessous peuvent être dégagés des discussions qui ont eu lieu en atelier avec les partenaires présents, l'exercice de priorisation individuelle qui a eu lieu à la fin de l'atelier, ainsi que les commentaires écrits transmis à la Ville. Ces principaux constats mettent en lumière les éléments qui apparaissent prioritaires quand on parle de la gestion de l'eau sur le territoire de Gatineau et sur lesquels la Ville devrait mettre l'emphase dans son prochain plan d'action.

L'évaluation de la qualité et la gestion durable des cours d'eau (actions 2 et 4, notamment) apparaissent comme prioritaires pour bon nombre de partenaires consultés. Plusieurs actions pourraient être mises en œuvre pour agir sur les différents cours d'eau du territoire et sur une multitude de problématiques qui les affectent, telles que les surverses, les inondations, la pollution, etc. **La protection des berges** a aussi reçu bon nombre de commentaires et de suggestions de mesures pour réhabiliter leur rôle environnemental, mais également pour protéger ces espaces face à des développements futurs.

Beaucoup de commentaires ont aussi porté sur les actions concernant **la protection et la mise en valeur des plans d'eau**, comme le lac Beauchamp (action 1), le ruisseau de la Brasserie (action 5) et la plage Moussette (action 7), qui agissent comme des îlots de fraîcheur et représentent des lieux importants pour la collectivité, qui plus est dans un contexte de changements climatiques.

Plusieurs partenaires ont aussi souligné l'importance **de la concertation et de la collaboration** (action 3, notamment), que ce soit au niveau de l'échange d'information ou pour apporter des solutions aux diverses problématiques qui touchent la gestion de l'eau sur le territoire de Gatineau. Le soutien aux organismes, notamment d'un point de vue financier, devrait d'ailleurs permettre d'aider la réalisation de projets collaboratifs.

Plusieurs commentaires ont aussi concerné **l'utilisation de l'eau potable** (action 9) et la **gestion de l'eau de pluie** (action 11), principalement au sujet de la sensibilisation qui devrait être faite auprès de la population et les différentes mesures à mettre de l'avant pour éviter le gaspillage de l'eau potable et, parallèlement, pour favoriser une meilleure utilisation de l'eau pluviale permettant de diminuer les quantités qui aboutissent dans le réseau municipal.



- › Intégrer la problématique des risques associés à la présence du myriophylle à épis.
- › Le volet sensibilisation de la population est important (activités, signalisation, etc.).
- › Favoriser l'expertise locale et les partenariats (notamment pour le financement).

Action 2 : Évaluer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau à Gatineau

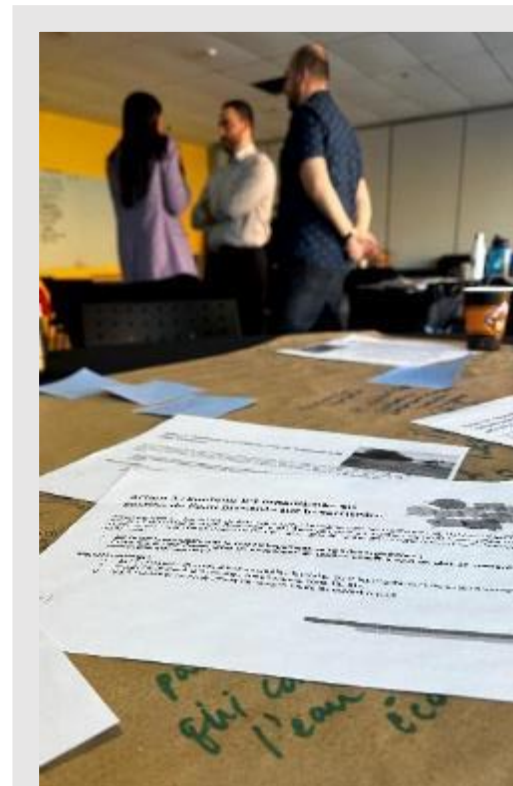
- › Déterminer d'abord comment les données recueillies seront utilisées et les paramètres que l'on souhaite analyser, et en discuter en amont avec les partenaires.
- › Travailler en collaboration avec les partenaires pour le partage des données et leur analyse (Cégep de l'Outaouais, COBALI, etc.).
- › Déterminer la capacité d'analyse des données au niveau de la Ville de Gatineau.
- › Évaluer également la quantité d'eau des cours d'eau (pas que la qualité), notamment les niveaux d'eau en période estivale et la pression sur les systèmes d'eau potable.
- › Réaliser des échantillonnages des cours d'eau en milieu urbain.
- › Utiliser les données déjà disponibles par le MELCCFP (LiDAR).
- › Rendre publiques les données sur la qualité de l'eau des plages.
- › La Ville pourrait prendre davantage position sur la qualité de l'eau, en exprimant des attentes et des exigences auprès des municipalités, riverains et usagers situés en amont des cours d'eau.

Action 3 : Soutenir les organismes en gestion de l'eau présents sur le territoire

- › Programme de soutien financier :
 - Offrir du financement pour les projets qui concernent l'eau et les écosystèmes;
 - Les écoles pourraient également déposer des demandes de financement pour des projets, si le processus est simple et que le financement représente 100 % des coûts du projet;
 - Utiliser les programmes de financement existants pour des projets de recherche et d'innovation : CRSNG, partenaires académiques ayant accès à des sources de financement, etc.;
 - Utiliser le financement disponible avec les OBV ainsi qu'à la Ville pour des projets de collaboration.
- › Favoriser la concertation entre la Ville et les organismes, ainsi qu'une meilleure communication.
- › La participation de la Ville de Gatineau à des comités serait encourageante : écoute, compréhension des enjeux, échanges informels, présenter le travail réalisé par la Ville, etc.
- › Reconnaître le travail d'expert des organismes avec un financement à la mission.

Action 4 : Assurer la gestion durable des cours d'eau de Gatineau

- › Intégrer au plan d'action la notion d'espace de liberté des cours d'eau, afin qu'elle soit considérée dans la prise de décisions.
- › Aborder clairement dans le plan d'action la problématique des inondations.
- › Aménagement et restauration des berges et des bandes riveraines :
 - Appliquer la réglementation municipale entourant les bandes riveraines, notamment en milieu agricole;
 - Impliquer les agriculteurs (UPA) dans la gestion des cours d'eau;
 - Regarder les subventions possibles du MAPAQ en lien PDZAA;
 - Établir un partenariat avec Horti-cité pour l'entretien et l'aménagement des bandes riverains, de même que les inventaires floristiques;
 - Sensibiliser les riverains sur l'impact de l'aménagement des bandes riveraines sur les milieux aquatiques;
 - Éviter les développements nécessitant une stabilisation des berges;
 - Protéger les zones aquatiques sensibles (par exemple les frayères) en octroyant une bande riveraine plus large et en refusant les aménagements en littoral;
 - Appliquer la réglementation municipale sur les bandes riveraines sur les terrains dont la bande n'est toujours pas renaturalisée.
- › Développer une expertise locale en création et restauration des milieux humides et hydriques.
- › Travailler en concertation avec les partenaires de la région, notamment les OBV, le CREDDO, la CCN, Garde-Rivière des Outaouais, etc.
- › Promouvoir la formation réseau de surveillance volontaire des lacs par l'ABV des 7.
- › Sensibiliser la population sur les gestes qui peuvent être posés (utilisation de bidet ou de lingettes réutilisables, par exemple).
- › Faire les représentations nécessaires afin de faire changer la réglementation entourant l'utilisation de certains types de moteurs de bateaux plus polluants sur les cours d'eau du territoire.
- › Effectuer une analyse du niveau d'eau des aquifères et des quantités puisées par les différents utilisateurs.



Action 5 : Mettre en valeur le site du ruisseau de la Brasserie en plus d'y assurer un suivi environnemental

- › Une action qui devrait être priorisée.
- › La mise en valeur du ruisseau pourrait être au cœur de la concertation entre les différents partenaires.
- › Voir ce que la population souhaite pour l'avenir du ruisseau.
- › Les défis pour la mise en valeur du ruisseau :
 - Enjeux sociaux, notamment d'itinérance;
 - Difficultés à obtenir les permis nécessaires à la réalisation de projets autour du ruisseau.
- › Voir auprès du MELCCFP pour du financement pour un projet de restauration du ruisseau.
- › La priorité est de régler les surverses qui ont un grand impact.
- › Impliquer les partenaires :
 - Possibilité de partenariat avec le Cégep de l'Outaouais concernant le suivi de la qualité de l'eau, avec traitement in situ pour la décontamination;
 - Interpeller l'ABV des 7 pour le portrait et les projets de mise en valeur.
- › S'inspirer de la Ville d'Ottawa qui a installé de l'affichage aux lieux de rejet de surverse pour fournir des informations et éviter que la population s'y baigne.
- › La DSP pourrait offrir un soutien afin d'évaluer les impacts sur la santé d'un projet de mise en valeur du ruisseau en tenant compte des inégalités sociales de santé et en ciblant les partenaires adéquats pour la consultation.

Action 6 : Acquérir de l'information, sensibiliser et mettre en place des mesures visant le contrôle de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les plans d'eau de la Ville de Gatineau

- › Possibilité de partenariat avec le Cégep de l'Outaouais pour l'échantillonnage et l'analyse au niveau des EEE. Également pour une analyse d'ADN environnemental pour leur suivi.
- › Voir auprès du MELCCFP pour les données disponibles sur la présence des EEE dans les différents plans d'eau.
- › Craintes entourant le cladocère épineux.
- › Prioriser l'installation de stations de lavage sur le territoire de Ville :
 - Aux sorties de la rivière des Outaouais;
 - Pour tous les types d'embarcations, même non motorisées (kayak, planche à pagaie, etc.);
 - Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population, avec notamment beaucoup d'affichage aux lieux de mise à l'eau;

- Des subventions sont disponibles auprès du MELCCFP;
- Collaborer avec l'ABV des 7.

Action 7 : Améliorer la qualité de l'eau de baignade à la plage Moussette

- › Cette action est à prioriser puisque la plage est un lieu important pour la collectivité, notamment dû à sa localisation, mais aussi parce qu'elle constitue un îlot de fraîcheur lors de canicules.
- › Revégétaliser les berges pour en faire un îlot de végétation.
- › Effectuer un nettoyage régulier de la plage.
- › Aménager des îles flottantes pour améliorer la qualité de l'eau.
- › Participer au programme Environnement-Plage du MELCCFP.
- › La gestion active des bernaches ne représente pas une solution à long terme.
- › Discuter avec d'autres acteurs qui connaissent des problématiques similaires : SÉPAQ, municipalités, etc.
- › Faire de la sensibilisation pour que les usagers de la plage évitent de nourrir les animaux.

Action 8 : Répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

- › Les organismes COBALI et l'ABV des 7 sont prêts à collaborer au plan de protection.

Action 9 : Diminuer la dépendance à l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage extérieur

- › Activités de sensibilisation pour la population :
 - Ateliers dans les bibliothèques;
 - Formations pour les jardiniers;
 - Promouvoir le xéropaysagisme (aménagement paysager pour réduire la consommation d'eau et l'entretien);
 - Créer un site de démonstrations d'aménagements écologiques;
 - Guide de bonnes pratiques.
- › Augmenter la présence de patrouilleurs (police de l'eau).
- › Mettre en place des mesures écofiscales : compteur d'eau, taxe sur l'eau potable, ou déduction pour l'usage d'un baril récupérateur d'eau de pluie et l'absence de piscine.
- › Miser sur une sensibilisation qui encourage les bonnes pratiques plutôt qu'une approche répressive.
- › Diminuer l'usage de l'eau potable pour le nettoyage des véhicules.

- › Limiter l'arrosage avec de l'eau potable en utilisant l'eau récoltée avec des barils d'eau de pluie.

Action 10 : Distribuer aux citoyens de Gatineau une eau de consommation de qualité supérieure

- › Effectuer un dépistage des substances organiques/inorganiques additionnelles (notamment les composés perfluorés (PFAS)) non-requis par RQEP.
- › Prendre en considération les contaminants éternels.
- › Faire la promotion de notre eau.
- › Créer un comité regroupant différents partenaires : Ville de Gatineau, DSP, MELCCFP, etc.
- › Mettre en place des stratégies de gestion des sels de déglacage.
- › Prendre en compte la nouvelle norme relative au plomb dans l'eau (modifiée en 2019).
- › Remettre sur pied le comité tripartite de suivi du RQEP (MELCCFP, DSP et la Ville de Gatineau) afin d'effectuer un suivi proactif des problématiques sur le réseau d'eau potable.

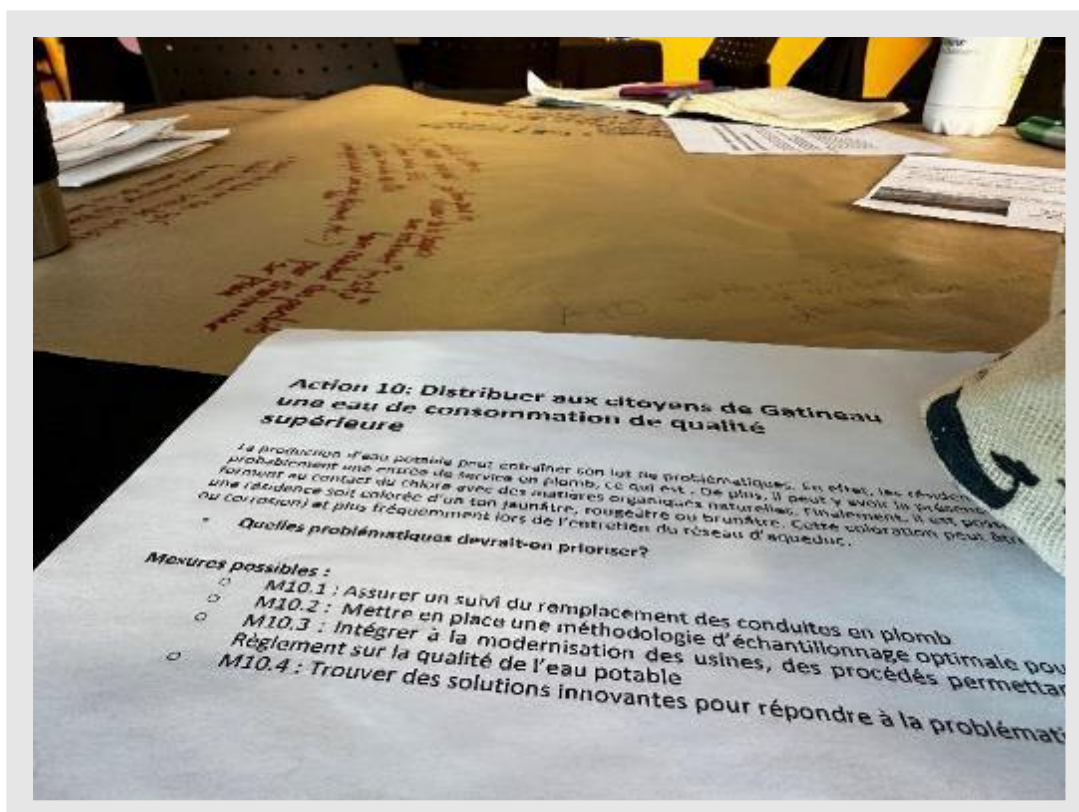
Action 11 : Mettre en place des mesures incitatives à une optimisation de la gestion des eaux pluviales auprès des citoyens

- › Suggestions de mesures incitatives pour la population :
 - Offrir des bacs de récupération d'eau de pluie gratuitement ou à prix réduit;
 - Élaborer un guide des bonnes pratiques en matière de gestion des eaux pluviales;
 - Offrir des sessions d'informations, en collaboration avec un organisme;
 - Organiser un concours pour les meilleurs aménagements perméables, les meilleurs quartiers;
 - Mettre en place des mesures écofiscales en fonction des quantités d'eau pluviale détournées du réseau municipal.
- › Évaluer la perméabilité des terrains et suggérer des mesures afin de les rendre plus perméables.
- › Réglementer les aménagements pour la gestion des eaux pluviales pour les nouvelles constructions.
- › Présenter un bilan des coûts épargnés par une meilleure gestion des eaux pluviales.
- › Identifier des actions pour encourager la population à détourner leurs gouttières vers les jardins et les espaces gazonnés.
- › Rendre facilement accessible l'information sur le site web de la Ville : aménagement des jardins et meilleures techniques de jardinage, diminution de l'arrosage, semences diversifiées, etc.

- › Retirer les portions de surfaces asphaltées dans les grands stationnements qui sont rarement utilisées au maximum de leur capacité (le stationnement du parc du lac Beauchamp, par exemple).

Action 12 : Améliorer l'utilisation, l'efficacité et la conception des bassins de rétentions

- › Embellir les bassins de rétentions d'eau par des aménagements et afin qu'ils puissent être utilisés par la population :
 - Végétaux;
 - Sentiers pédestres;
 - Activités d'ornithologie;
 - En faire des îlots de fraîcheur.
- › Les bassins de rétention des terrains de golfs captent souvent les pesticides utilisés sur les terrains. Un meilleur aménagement des bandes riveraines de ces bassins serait souhaitable.
- › S'inspirer de projets qui ont été réalisés ailleurs : Toronto, Ottawa, Wakefield (maison Fairbairn), etc.
- › Impliquer les associations de quartier ainsi que les écoles.
- › Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les projets de restauration environnementale : par exemple, pour les bassins de rétention, créer des systèmes hydriques naturels qui ralentissent l'écoulement, permettant une infiltration de l'eau dans le sol tout en créant/améliorant des habitats fauniques.

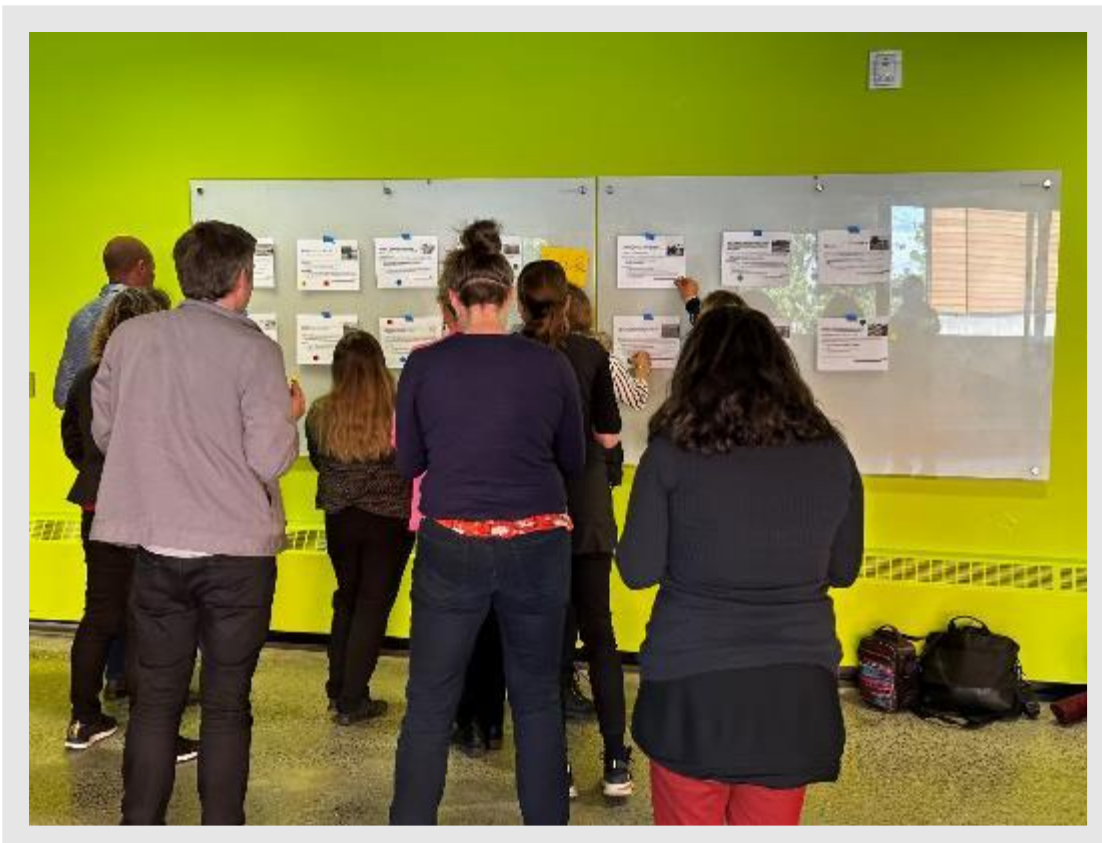


Action 13 : Répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de conserver les attestations d'assainissement municipales (AAM)

- › L'organisme Garde-Rivière des Outaouais s'est dit favorable à cette action par la Ville de Gatineau et pourrait fournir des résultats entourant les priorités.

Action 14 : Répondre aux problèmes liés aux contaminants d'intérêt émergent dans le cycle de production d'eau municipale

- › Informer la DSP s'il y a présence de contaminants émergents (perfluorés ou perchlorates).
- › Aménager des îles flottantes.
- › Utiliser des biocapteurs.
- › Identifier les meilleurs sacs de lavage anti-microfibres et sensibiliser la population à leur utilisation, avec un incitatif financier.
- › L'organisme Garde-Rivière des Outaouais pourra aller chercher des informations et des études sur les contaminants d'intérêt.
- › Aborder également la présence de microplastiques dans les boues d'épuration utilisées sur les terres agricoles.
- › Formuler une action plus directe, comme évaluer la présence des PFAS dans le réseau municipal.



3.4 Exercice de priorisation

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'exercice de priorisation individuelle, où chaque partenaire présent devait classer les 14 actions par ordre de priorité. Les actions sont classées de la plus prioritaire, à la moins prioritaire.

Numéro d'action	Nom de l'action
2	Évaluer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau à Gatineau
4	Assurer la gestion durable des cours d'eau de Gatineau
3	Soutenir les organismes en gestion de l'eau présents sur le territoire
10	Distribuer aux citoyens de Gatineau une eau de consommation de qualité supérieure
14	Répondre aux problèmes liés aux contaminants d'intérêt émergent dans le cycle de production d'eau municipale
5	Mettre en valeur le site du ruisseau de la Brasserie en plus d'y assurer un suivi environnemental
12	Améliorer l'utilisation, l'efficacité et la conception des bassins de rétentions
7	Améliorer la qualité de l'eau de baignade à la plage Moussette
6	Acquérir de l'information, sensibiliser et mettre en place des mesures visant le contrôle de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau de la Ville de Gatineau
11	Mettre en place des mesures incitatives à une optimisation de la gestion des eaux pluviales auprès des citoyens
9	Diminuer la dépendance à l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage extérieur
1	Réviser le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp
13	Répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de conserver les attestations d'assainissement municipales (AAM)
8	Répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

Annexe A – Présentation visuelle de l'atelier du 17 mai 2023



Mise en contexte

- En 2017, la Ville de Gatineau a adopté son premier Plan de gestion de l'eau, accompagné d'un plan d'action sur cinq ans (2017-2021).
 - Action 1 du plan d'action 2017-2021 de la Politique environnementale
- En 2022-2023, le Service de transition écologique de la Ville a réalisé le bilan et la mise à jour du plan de gestion de l'eau, qui couvrira les années 2024-2028.
- Les services de la Ville, la CELCC, les citoyens et les partenaires ont ou seront consultés afin de bonifier ce nouveau plan.



Liens entre les plans d'action du service de Transition écologique



GATINEAU
POUR
LA
VIE

Liens entre les services internes de la Ville de Gatineau



GATINEAU
POUR
LA
VIE

Bilan du plan d'action 2017-2021



- 72% des actions du plan d'action ont été engagées par la Ville et ses partenaires
- Quelques exemples de grandes réalisations :
 - 4 rapports d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau p
 - Mise en place de procédures lors de pluies torrentielles
 - Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp
 - Réalisation d'un guide pratique pour l'amélioration de la captation des eaux pluviales
- But du premier plan d'action:
 - Identifier et rassembler tous les services et partenaires concernés par la gestion de l'eau dans un même plan

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Grandes lignes du plan d'action 2024 2028



GATINEAU
POUR
LA
VIE

Vision proposée du Plan de gestion de l'eau 2024 - 2028



Le plan de gestion de l'eau aspire à **réduire la consommation de l'eau potable** par tous les usagers de la Ville de Gatineau, à **protéger les écosystèmes aquatiques** présents sur notre territoire et à appliquer une **saine gestion de la ressource**, le tout dans une perspective de développement durable.

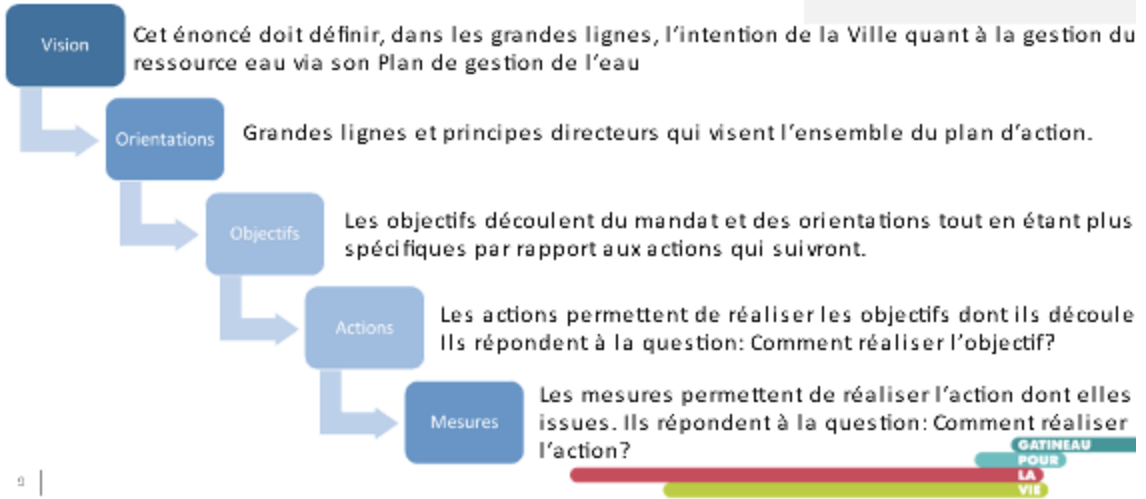


Orientations proposées du Plan de gestion de l'eau 2024-2028





Structure du plan d'action



9 |

Proposition du Plan de gestion de l'eau 2024-2028

- 1 vision
- 5 orientations
- 16 objectifs
- 34 actions
- 121 mesures

Votre avis?

Aller sur **slido.com**

Entrer le code **#3496609**

Questions: Quels sont les **5 mots ou expressions** qui vous viennent en tête quand vous pensez à la **Gestion de l'eau** à Gatineau?



11 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 1 : Réviser le plan de gestion environnementale du lac Beauchamp



Le déploiement des actions du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp est pratiquement complet. Plusieurs demandes ont été faites par d'autres services municipaux et d'organismes externes pour des activités compatibles ou non. De nouvelles actions sont à réaliser et l'intégration du plan d'action modifié au sein du plan d'actions sur la biodiversité et du plan directeur va permettre une meilleure gestion du site, des activités et de l'impact de ceux-ci sur l'environnement.

- Quel est l'importance du lac Beauchamp pour vous?
- Est-ce que le parc doit servir uniquement à la conservation, uniquement aux activités de loisirs ou les deux?

Mesures proposées:

- o M1.1 : Mettre à jour le plan d'action du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp
- o M1.2 : Assurer l'arrimage du plan de gestion environnementale du lac Beauchamp et du plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp
- o M1.3 : Intégrer le plan de conservation dans le plan directeur du parc du Lac-Beauchamp

12 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 2 : Évaluer la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau à Gatineau



Depuis plusieurs années des études ont été faites par les OBV sur la qualité de l'eau de certains ruisseaux mais la Ville a de à mettre en place les actions recommandées. Actuellement la Ville réalise le suivi de la qualité de l'eau du lac Beauchamp.

- Quelles sont vos propositions par rapport aux mesures à mettre en place ?
- Est-ce qu'on devrait suivre l'IQBP6 et le RSVL du MELCCFP ?
- Est-ce que vous pouvez contribuer à la réalisation de cette action ?

Mesures proposées :

- o M2.1 : Développer des méthodes analytiques au laboratoire de la Ville de Gatineau en lien avec les paramètres de suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau
- o M2.2 : Réaliser un diagnostic de la qualité de l'eau des principaux cours d'eau et de la cascade afin d'avoir un portrait de la situation à jour
- o M2.3 : Réaliser un plan d'action pour la conservation et la réhabilitation des écosystèmes aquatiques

13

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 3 : Soutenir les organismes en gestion de l'eau présents sur le territoire



Depuis plusieurs années la Ville de Gatineau soutient financièrement les organismes de bassins versants (ABV des 7 et COBALI) ainsi que Garde Rivière des Outaouais avec un montant de 5000 \$ par année par organisme. De plus la Ville participe à certains comités, table de concertation, commission, etc. en fonction des demandes.

- Est-ce que la participation de la Ville est importante au sein des organismes ?
- Est-ce que la Ville devrait créer un programme de soutien ouvert à tous en plus de conserver le soutien financier aux OBV ?

Mesures possibles :

- o M3.1 : Élaborer un programme de soutien financier pour les organismes de bassins versants
- o M3.2 : Participer à des comités, commissions, conseil, etc.
- o M3.3 : Élaborer un programme de soutien financier ouvert à tous

14

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 4 : Assurer la gestion durable des cours d'eau de Gatineau



La Ville de Gatineau souhaite mettre en place un processus interne permettant une meilleure gestion des cours d'eau afin de favoriser le travail multidisciplinaire nécessaire à l'entretien et à l'amélioration de ceux-ci.

- Est-ce que les partenaires devraient faire partie des mesures? Si oui, lesquelles?

Mesures possibles:

- o M4.1 : Élaborer une **politique** et un **plan de gestion** des cours d'eau
- o M4.2 : Réviser la **cartographie** des cours d'eau
- o M4.3 : Réaliser des études et des mises à jour des études de bassins versants
- o M4.4 : Mesure des débits d'eau
- o M4.5 : Réaliser une étude de faisabilité sur la **décanalisation** de cours d'eau
- o M4.6 : Favoriser les **réaménagements de berges** par méthode de génie végétal ou mixte
- o M4.7 : **Sensibiliser et accompagner** les citoyens avec le réaménagement de leurs berges privées

15 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 5 : Mettre en valeur le site du ruisseau de la Brasserie en plus d'y assurer un suivi environnemental



Le ruisseau de la Brasserie est au cœur du centre-ville de Gatineau. Ce ruisseau est en fait un bras de la rivière des Outaouais. Beaucoup d'actions doivent être mises en place afin d'améliorer la qualité de l'eau et de ses berges. Ce dossier est complexe étant donné la multitude d'acteurs devant travailler ensemble.

- Qu'est-ce qui est le plus important pour vous dans ce dossier?
- Qu'est-ce que la Ville doit faire de plus?
- Quelle pourrait être l'implication des partenaires?

Mesures possibles:

- o M5.1 : Poursuivre les efforts de séparation de réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux dans le but de diminuer les surverses dans le ruisseau de la Brasserie
- o M5.2 : Effectuer une étude hydrologique et hydraulique du ruisseau de la Brasserie
- o M5.3 : Suivre la décontamination des sols du site de la Fonderie
- o M5.4 : Réaliser des actions mettant en valeur les éléments naturels du ruisseau de la Brasserie (visite guidée, bioblitz, panneaux, etc.)
- o M5.5 : Collaborer avec la commission de la capitale nationale concernant la mise en valeur des terrains en rive et adjacents du ruisseau

16 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 6 : Acquérir de l'information, sensibiliser et mettre en place des mesures visant le contrôle de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau de la Ville de Gatineau



La propagation des espèces exotiques envahissantes aquatiques (EEEA) est un enjeu de taille pour toutes les instances au Québec. Nous n'avons pas suffisamment d'informations concernant l'ampleur du problème à Gatineau.

- Qu'est-ce que la Ville devrait faire pour lutter contre les EEEA ?
- Quelle pourrait être la contribution des partenaires concernés ?

Mesures possibles :

- o M6.1 : Réaliser un inventaire des espèces exotiques envahissantes aquatiques dans les plans d'eau
- o M6.2 : Partager les données d'inventaire au plan d'action sur la biodiversité pour la mise en place de mesures d'interventions
- o M6.3 : Faire une étude technicoéconomique, réglementaire et d'impacts sur l'implantation des stations de lavage d'embarcations
- o M6.4 : Réaliser divers outils de sensibilisation en lien avec les enjeux des espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau
- o M6.5 : Mettre en place au moins une station de lavage de bateaux

17 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 7 : Améliorer la qualité de l'eau de baignade à la plage Moussette



Le réaménagement de la plage Moussette serait nécessaire afin de contrer les problèmes d'érosion, de la présence de bernaches du Canada en abondance, d'enjeux de sécurité du site et pour la rendre plus résiliente aux inondations dans le but d'en améliorer la qualité d'eau afin d'assurer la baignade en période estivale.

- Est-ce que cette action est importante ou prioritaire selon vous ?
- Quelles seraient les solutions innovantes ou subventions possibles permettant la réalisation de ce projet ?

Mesures possibles :

- o M7.1 : Réaménager la plage Moussette afin d'améliorer la qualité de l'eau de baignade, l'expérience des citoyens, la sécurité sur le site, de diminuer l'érosion et de contrôler la présence des bernaches

18 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 8 : Répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)



Le Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection (RPEP) vise à assurer la qualité et la protection des eaux prélevées pour la consommation humaine et pour la transformation alimentaire. D'ailleurs, depuis 2021, les municipalités responsables du prélèvement d'eau alimentant plus de 500 personnes ont l'obligation d'établir un premier rapport d'analyse de la vulnérabilité de leurs sources d'approvisionnement en eau potable.

- Comment voyez-vous votre participation dans cette action ?

Mesures possibles :

- o M8.1 : Mettre sur pied un comité de suivi
- o M8.2 : Faire une demande de subvention auprès du MELCCFP pour les plans de protection
- o M8.3 : Élaborer un plan de protection pour chaque prise d'eau brute
- o M8.4 : Mettre à jour les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable

19

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 9 : Diminuer la dépendance à l'usage de l'eau potable pour des fins d'arrosage extérieur



En saison estivale, l'utilisation de l'eau potable peut augmenter jusqu'à 80% en raison de l'arrosage de la pelouse ou de l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur (jardin, plate-bande, nettoyage de véhicules, etc.). Par temps de canicule, les réserves d'eau potable peuvent diminuer à des seuils critiques. La Ville de Gatineau encourage les citoyens à faire un usage responsable de l'eau potable.

- De quelle manière pourriez-vous contribuer à cette action?
- Connaissez-vous des programmes visant particulièrement les jardins communautaires?

Mesures possibles :

- o M9.1 : Réaliser des outils de sensibilisation concernant l'utilisation responsable de l'eau potable au quotidien
- o M9.2 : Rechercher des méthodes alternatives à l'arrosage des jardins communautaires et des arbres fruitiers
- o M9.3 : Écrire un guide de bonnes pratiques destiné aux responsables de jardins communautaires

20

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 10: Distribuer aux citoyens de Gatineau une eau de consommation de qualité supérieure



La production d'eau potable peut entraîner un lot de problématique. En effet, les résidences construites avant 1970 ont fort probablement une entrée de service en plomb. De plus, il peut y avoir la présence de trihalométhanes (THM) qui se forment au contact du chlore avec des matières organiques naturelles. Finalement, il est possible que l'eau potable distribuée à une résidence soit colorée d'un ton jaunâtre, rougeâtre ou brunâtre. Cette coloration peut être due à la présence de fer (rouille) ou de corrosion et est observée plus fréquemment lors de l'entretien du réseau d'aqueduc.

- Quelles problématiques devrait-on prioriser?

Mesures possibles :

- o M10.1 : Assurer un suivi du remplacement des conduites en plomb
- o M10.2 : Mettre en place une méthodologie d'échantillonnage optimal pour le plomb
- o M10.3 : Intégrer à la modernisation des usines des procédés permettant de respecter les normes de THM du Règlement sur la qualité de l'eau potable
- o M10.4 : Trouver des solutions innovantes pour répondre à la problématique de l'eau colorée

21

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 11 : Mettre en place des mesures incitatives à une optimisation de la gestion des eaux pluviales auprès des citoyens

La mise en place de mesures incitatives permettra de stimuler l'adoption des pratiques durables pour la gestion de l'eau de pluie. Ces mesures sont essentielles puisque certaines pratiques optimales nécessitent un investissement financier ou un effort important.

- Selon vous, devons-nous prioriser la sensibilisation ou un programme de subvention?
- Pourriez-vous vous impliquer dans cette action?

Mesures possibles :

- o M11.1 : Instaurer un programme de subvention des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales pour les citoyens
- o M11.2 : Informer la population sur les réseaux d'égout et les aménagements exemplaires



22

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 12 : Améliorer l'utilisation, l'efficacité et la conception des bassins de rétentions



Traditionnellement les bassins de rétention sont peu esthétiques et peu utilisés. Une approche multifonctionnelle d'un bassin pourrait apporter de nombreux avantages pour la population. Le bassin peut être réalisé comme partie intégrante du paysage tout en assurant les services écologiques tels que l'accumulation de l'eau, la filtration de l'eau, et la création d'habitats faunique et floristique. Les usages récréatifs seraient à valoriser comme des espaces sportifs, des sentiers, l'ornithologie et aires de repos.

- Comment voyez-vous l'utilisation d'un bassin de rétention pour des usages complémentaires ?
- Connaissez-vous d'autres municipalités qui ont utilisé une telle approche ?

Mesures possibles :

- o M12.1 : Faire un inventaire des bassins de rétention existants en fonction des catégories et des usages
- o M12.2 : Faire une analyse comparative avec d'autres municipalités et une étude d'impact concernant l'ajout d'usages complémentaires aux bassins de rétention en fonction de l'usage actuel des citoyens
- o M12.3 : Réaliser un guide d'accompagnement pour les promoteurs en prévision de la construction d'un bassin de rétention
- o M12.4 : Réaliser une étude technique de viabilité des bassins de rétention incluant un guide de conception
- o M12.5 : Adapter au moins un bassin de rétention par année afin d'y intégrer des usages complémentaires

23

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 13 : Répondre aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) afin de conserver les attestations d'assainissement municipales (AAM)



Une attestation d'assainissement municipal permet de fixer des normes de rejet et de débordement plus restrictives que les normes minimales exigées par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU). Ces AAM sont spécifiques à chaque ouvrage et permettent aussi d'établir des normes de rejets pour des paramètres non visés par le ROMAEU.

- Connaissez-vous les AAM?
- Avez-vous des propositions de mesures dans le but de diminuer la quantité de surverse?

Mesures possibles :

- o M13.1 : Assurer un suivi de séchéancier des programmes correcteurs en lien avec les travaux de poste de pompage et de ouvrages de surverse

24

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Action 14 : Répondre aux problèmes liés aux contaminants d'intérêt émergent dans le cycle de production d'eau municipale



Un contaminant d'intérêt émergent est une « substance présente dans l'environnement, étudiée et surveillée depuis peu de temps, et dont les effets sur l'environnement et la santé ne sont que peu ou pas connus »*. Puisque l'industrie évolue très rapidement, il est nécessaire d'assurer un suivi de nos connaissances sur ces contaminants qui peuvent se retrouver dans le cycle de production d'eau municipale.

- Est-ce que ces contaminants vous préoccupent?
- Participez-vous à des programmes de surveillance de ces contaminants?

Mesures possibles :

- o M14.1 : Instaurer un mécanisme de veille scientifique et technique
- o M14.1 : Participer à des projets de recherche
- o M14.2 : Élaborer une stratégie visant la sensibilisation du public

*Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française

25 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE



Déroulement des ateliers

26 |

GATINEAU
POUR
LA
VIE

Atelier - Conversations tournantes (world café)



Format de l'activité:

- o 90 minutes
- o 14 actions réparties en 3 blocs
- o 3 rondes de 30 minutes - donc chaque groupe aura 30 minutes pour travailler sur chacun des blocs d'actions
- o Plénière de 20 minutes - mise en commun des idées

27 |



Priorisation des actions

28 |





Exercice de priorisation - 2 méthodes

1. Vote individuel - post-it numérotés de 1 à 14 collés sur les actions au mur. Ensuite commenter / interpréter les résultats en groupe
2. Exercice de groupe - Méthode du «low hanging fruit» (si le temps le permet)

29 |



Prochaines étapes

31 |



Prochaines étapes



32 |



Vous avez d'autres idées et commentaires?

Consultation en ligne

- du 17 mai au 7 juin
- plangestioneau.cocoriko.org/



Textes de réflexion

- Il est possible d'acheminer des textes de réflexion à la Ville à l'adresse gestion.eau@gatineau.ca

33 |





Encore **merci** de votre participation
aujourd'hui!



Annexe B – Commentaires écrits



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le vendredi 9 juin 2023

Madame Geneviève Michon
Coordonnatrice de projets en environnement
Transition écologique - Projets écologiques
Ville de Gatineau
Centre de services de Gatineau, 2e étage
C. P. 1970, succ. Hull
Gatineau (Québec) J8X 3Y9

Objet : Réflexions de l'équipe de santé environnementale suite à l'atelier des partenaires

Madame,

L'équipe de santé environnementale de la Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais est honorée d'avoir participé à l'atelier des partenaires du 17 mai 2023. Nous avons beaucoup apprécié les discussions entre les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la gestion de l'eau et souhaitons vous transmettre certaines de nos réflexions à ce sujet.

Contaminants physico-chimiques

Après consultation du *Plan de gestion de l'eau (2017-2021)*, nous constatons que la norme de plomb inscrite dans ce dernier a été changée en 2019. Nous ne doutons pas que le futur *Plan de gestion de l'eau* prendra en compte cette nouvelle norme.

Depuis plusieurs mois, nous constatons dans les médias ainsi que dans le milieu scientifique un intérêt grandissant à propos des substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (PFAS). Les PFAS sont persistants dans l'environnement et utilisés dans la fabrication de nombreux biens de consommation pour leurs propriétés imperméabilisantes et antitaches. Bien que l'action 14 du plan d'action propose de « répondre aux problèmes liés aux contaminants d'intérêt émergent dans le cycle de production d'eau municipale » nous proposons une action plus directe tel « qu'évaluer la présence des PFAS dans les réseaux municipaux. »

De plus, nous pensons qu'il serait pertinent de remettre sur pied le comité tripartite de suivi du RQEP (MELCCFP, DSPu et la Ville de Gatineau). En effet, un tel comité permettrait de faire un suivi proactif des problématiques sur le réseau de l'eau potable.

Aménagement et changements climatiques

Nous soulignons les efforts de la ville visant l'accessibilité aux cours d'eau par la réhabilitation de certains milieux. Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques et de lutte aux îlots de chaleur, il nous apparaît important d'avoir des îlots de fraîcheurs accessibles à la population tels que la plage du parc Moussette et le lac Beauchamp. Dans le cadre du projet de la mise en valeur du ruisseau de la Brasserie, la DSPu pourrait vous soutenir afin d'évaluer les impacts à la santé d'un tel projet en tenant compte des inégalités sociales de santé et en ciblant les partenaires adéquats pour la consultation.

L'équipe de santé environnementale serait heureuse de collaborer avec vous dans une perspective de gestion intégrée de l'eau pour réduire les risques à la santé reliés à cette ressource. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter davantage.

Veuillez recevoir, madame Michon, nos salutations distinguées.

[Redacted signature]

Service de santé environnementale
Direction de santé publique
CISSS de l'Outaouais

[Redacted contact information]

GD/RL/ag

De: [REDACTED]
Envoyé: 6 juin 2023 14:33
À: Michon, Geneviève
Cc: [REDACTED]
Objet: RE: DERNIÈRE CHANCE - Consultation en ligne sur le plan de gestion de l'eau et de la biodiversité à Gatineau



Bonjour Geneviève,

Je t'envoie ici les commentaires de mes collègues et moi sur les 2 plans de gestion ainsi que quelques suggestions. Quelques points touchent les 2 plans, donc ils sont répétés aux 2 sections:

Plan de gestion biodiversité

- 1- Point 1.2.1. Assurer le maintien et le rétablissement des populations de rainettes faux-grillon de l'Ouest
Ce point est bien louable, mais trop flou. Il faudrait mentionner des actions et des livrables concrets pour assurer la mise en œuvre de ce point par ex. : Zéro remblais d'habitat demandé dans le futur; Engagement à une compensation volontaire de 2 (3?) pour 1 si destruction d'habitat demandé; Aménagement d'habitat de connectivité afin d'assister l'adaptation aux changements climatiques pour l'espèce.
Aussi, bien qu'on souligne l'attention spéciale à apporter à la rainette, la même chose pour être dit pour toutes les espèces menacées ou vulnérables présentes sur le territoire de Gatineau.
- 2- Point 4.3. Créer des partenariats pour faire avancer la connaissance en biodiversité
Un meilleur arrimage et une meilleure collaboration avec nous (DGFa) serait une bonne piste de solution. Les deux parties bénéficieraient d'une meilleure communication et collaboration. La DGFa ainsi que les groupes de conservation et les universitaires qui ont l'expertise en la matière.
- 3- Espace de liberté pour la rivière des Outaouais : Les terrains récupérés en zone inondable pourraient être renaturalisés plutôt qu'utilisés pour des mesures sociales (parcs avec jeux, jardins communautaires, etc.).
- 4- Gazon : Il y a d'énormes surfaces gazonnées et tondues inutilement à plein d'endroit. On pourrait renaturaliser avec une diversité d'espèces indigènes, et pas des plantations monospécifiques. Planter des buissons si les arbres ne peuvent pas être considérés pour des mesures de sécurité (ex. : visibilité sur les routes).
- 5- Appliquer la réglementation municipale sur les bandes riveraines sur les terrains dont la bande n'est toujours pas renaturalisée. Cela éviterait également de créer/autoriser des aménagements artificiel dans la rive (ex. : Rue Jacques-Cartier, Rue Hurlubise, Projet Zibi, etc.).
- 6- S'adapter tout en restaurant : Intégrer la restauration environnementale dans les projets d'adaptation aux changements climatiques (ex. : au lieu de créer des bassins de rétention en béton, ils pourraient créer des systèmes hydriques naturels qui ralentissent l'écoulement, permettant une infiltration de l'eau dans le sol tout en créant/améliorant des habitats fauniques)
- 7- Protéger les zones aquatiques sensibles (par exemple les frayères) en octroyant une bande riveraine plus large et en refusant les aménagements en littoral. Demander aux promoteurs de revoir leurs plans afin de ne pas toucher au littoral et de ne pas accentuer la pente de la rive avec une stabilisation (par exemple pour Brigil en diminuant le stationnement ou en faisant un stationnement à étage ou sous-terrain).

En ce qui concerne le plan de gestion de l'eau :

- 1- Appliquer la réglementation municipale sur les bandes riveraines sur les terrains dont la bande n'est toujours pas renaturalisée. Cela éviterait également de créer/autoriser des aménagements artificiel dans la rive (ex. : Rue Jacques-Cartier, Rue Hurtubise, Projet Zibi, etc.).
- 2- Eau : Taxer l'eau potable à domicile, ou encore, octroyer une petite déduction de taxes symbolique pour l'utilisation de barils d'eau de pluie (et pas de piscine).
- 3- Percolation : Enlever de l'asphalte dans les grands stationnements qui ne sont jamais utilisés à leur pleine capacité (ex. : parc Beauchamp)
- 4- S'adapter tout en restaurant : Intégrer la restauration environnementale dans les projets d'adaptation aux changements climatiques (ex. : au lieu de créer des bassins de rétention en béton, ils pourraient créer des systèmes hydriques naturels qui ralentissent l'écoulement, permettant une infiltration de l'eau dans le sol tout en créant/améliorant des habitats fauniques)
- 5- Protéger les zones aquatiques sensibles (par exemple les frayères) en octroyant une bande riveraine plus large et en refusant les aménagement en littoral. Demander aux promoteurs de revoir leurs plans afin de ne pas toucher au littoral et de ne pas accentuer la pente de la rive avec une stabilisation (par exemple pour Brigil en diminuant le stationnement ou en faisant un stationnement à étage ou sous-terrain).

On reste disponible au besoin et on réitère notre disponibilité pour travailler avec vous et faire des partenariats.

[Redacted]
[Redacted]
Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais
Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs
16, impasse de la Gare-Talon, RC.100
Gatineau (Québec) J8T 0B1

[Redacted]
mffp.gouv.qc.ca

Mon dossier chasse et pêche
Permis en ligne    



De: [REDACTED]
Envoyé: 26 mai 2023 07:12
À: Service de la transition écologique - Gestion des eaux
Objet: Opinion sur la gestion de l'eau

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

Avertissement automatisé Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes et ne donnez jamais des informations confidentielles si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Voici mes suggestions pour la saine gestion de l'eau à Gatineau.

- 1) Interdire l'arrosage de pelouse avec de l'eau potable.
Il m'apparaît absurde que l'eau traitée et potable soit gaspillée afin de maintenir une pelouse verte. Ceci pour toutes les habitations de Gatineau, peu importe qu'elle soit traitée par la ville ou provenant d'un puits (une ressource collective).
Chaque litre d'eau coûte cher et c'est un beau gaspillage. L'arrosage devrait être limité à de l'eau récoltée avec des barils d'eau de pluie, renouvelable et sans frais.
- 2) Interdiction des moteurs de bateaux deux-temps sur les courts d'eau de la région.
« Quant aux embarcations récréatives, telles que les yachts, les chaloupes de pêche et certains bateaux de plaisance, elles sont pour la plupart équipées de moteurs deux-temps qui déversent entre 20 et 30 % de leur mélange d'essence et d'huile directement dans l'eau sans que ces hydrocarbures n'aient été consommés dans la chambre de combustion »
Source : <https://www.ledavoir.com/societe/7010/environnement-bateaux-a-moteur-et-motos-dans-la-mire-des-etats-unis>

Si ce n'est pas possible directement à cause de la juridiction (Fédérale vs Provinciale vs municipale), la ville devrait être proactive et faire pression afin de faire changer les règlements à cet effet.

- 3) Mesure de l'aquifère
La consommation d'eau souterraine pour les entreprises et fermes influence la hauteur de la table d'eau (aquifère). Dans le secteur Aymer -Nord, les puits doivent être creusés beaucoup plus creux et souvent recreusés afin d'obtenir assez d'eau. Plusieurs personnes dans les environs de chez moi ont manqué d'eau dans leur puits (rue Vivaldi et Perry).
Donc, la ville devrait savoir quelles entreprises agricoles et commerciales puisent de l'eau de puits artésien et avoir une idée de la quantité puisée. De plus, un certain suivi de la hauteur d'eau de l'aquifère devrait être effectué afin de prendre des mesures si la hauteur baisse, tel que restreindre la consommation d'eau des plus grands consommateurs d'eau souterraine. C'est une ressource partagée et qui met longtemps à être régénérée.

J'espère que mes recommandations trouveront écho à la direction de la ville.

Merci,
[REDACTED]
[REDACTED]



Équipe de travail

Démarche de participation publique et animation :

Hugo Mimee (M.ATDR), professionnel de la participation publique (CP3) – Table ronde
Participation publique

Rédaction des outils de consultation et du rapport synthèse :

Isabel T. Dion (M.Sc. science politique), analyste-rédactrice – Isabel T. Dion Rédaction